



SERVICE COMPTABILITÉ
N.REF : DB / CB
DC N° 24.400

MISE EN LIGNE LE 21-06-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240620-DCPT24-400-AI
Date de télétransmission : 21/06/2024
Date de réception préfecture : 21/06/2024

DECISION

**CONCERNANT LA FIXATION DES TARIFS
DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE ROYAN
(REGIE N°43000-16)**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 22 juin 2023 (DC N°23/385) concernant la fixation des tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN, rendu exécutoire le 27 juillet 2023,

DECIDE

- de fixer à compter du 1^{er} septembre 2024, les tarifs de l'Ecole de Musique comme suit :

MISE EN LIGNE LE 21-06-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240620-DCPT24-400-AI
Date de télétransmission : 21/06/2024
Date de réception préfecture : 21/06/2024

	<i>Pour mémoire Ancien tarif</i>	<i>Nouveau tarif</i>
I – COTISATIONS TRIMESTRIELLES PAR ENFANT		
Module 1 * Formation musicale + Cours instrument + Pratique collective	111,00 €	115,00 €
- Tarif réduit pour les Royannais	56,00 €	58,00 €
Module 2 * Formation musicale + Pratique collective	87,00 €	90,00 €
- Tarif réduit pour les Royannais	52,00 €	54,00 €
Module 3 * Formation musicale	83,00 €	86,00 €
- Tarif réduit pour les Royannais	51,00 €	53,00 €
Module 4 * Eveil musical de 3 à 6 ans	63,00 €	65,00 €
- Tarif réduit pour les Royannais	51,00 €	53,00 €
Module 5 * Pratique collective	30,00 €	31,00 €
- Tarif réduit pour les Royannais	24,00 €	25,00 €
2^{ème} enfant * Toutes disciplines	45,00 €	47,00 €
- Tarif réduit pour les Royannais	26,00 €	27,00 €
3^{ème} enfant et + * Toutes disciplines	42,00 €	43,00 €
- Tarif réduit pour les Royannais	23,00 €	24,00 €
(2^{ème} instrument)	56,00 €	58,00 €
- Tarif réduit pour les Royannais	28,00 €	29,00 €
Durée des cours (suivant les niveaux) * Instrument : de 0h20 à 1h * Formation musicale : de 0h45 à 1h30 * Pratique collective : de 0h45 à 1h30		

<u>II - COTISATIONS TRIMESTRIELLES PAR ADULTE</u>	Pour mémoire Ancien tarif	Nouveau tarif
<u>Module 1</u> * Formation musicale + Cours instrument + Pratique Collective	150,00 €	155,00 €
- Tarif réduit pour les Royannais	79,00 €	82,00 €
<u>Module 2</u> * Formation musicale + Pratique collective	120,00 €	124,00 €
- Tarif réduit pour les Royannais	67,00 €	69,00 €
<u>Module 3</u> * Formation musicale	116,00 €	120,00 €
- Tarif réduit pour les Royannais	62,00 €	64,00 €
<u>Module 5</u> * Pratique collective	38,00 €	39,00 €
- Tarif réduit pour les Royannais	30,00 €	31,00 €
<u>2^{ème} instrument</u>	75,00 €	78,00 €
- Tarif réduit pour les Royannais	39,00 €	40,00 €
<u>III - LOCATION INSTRUMENT</u> + Caution de 150,00 € / Instrument	32,00 € par trimestre	33,00 € par trimestre
<u>IV – CONDITIONS D'INSCRIPTION</u>		
<p>* Eveil musical : dès l'âge de 4 ans dans la limite des places disponibles</p> <p>* Adultes : dans la limite des places disponibles</p> <p>* Disciplines instrumentales : après tests à la rentrée, âge minimum 6 ans</p> <p>* Formation musicale : après tests à la rentrée, âge minimum 7 ans</p>		

- d'encaisser la recette correspondante à l'imputation 5100 -7062 & 7083 - 311 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 20 juin 2024

Pour le Maire,
et par délégation
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET